



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Rapport sur le projet « Produits d'entretien pour meubles »

Contact

Office fédéral de la santé publique
Division Produits chimiques
Peter Krähenbühl

peter.kraehenbuehl@bag.admin.ch

Tél. 058 462 95 40

Table des matières

1	Contexte	3
2	Procédure	3
3	Examens	4
4	Résultats	4
4.1	Danger en cas d'aspiration	4
4.2	Fermeture de sécurité pour enfants	5
4.3	Symboles de danger tactiles	6
4.4	Conformité des produits	6
5	Autres observations	7
6	Mesures des autorités d'exécution	7
6.1	Produits indiquant un fabricant suisse sur l'emballage	7
6.2	Produits indiquant un fabricant étranger sur l'emballage	7
6.3	Information	7
6.4	Autres mesures	7
7	En résumé	8
	Annexe	9

1 Contexte

Les meubles en bois massif ne sont pas aussi résistants que pourrait le laisser supposer le matériau robuste dans lequel ils sont fabriqués. Le bois, selon qu'il est verni, huilé ou ciré, est plus ou moins sensible à la poussière, à l'eau ou à d'autres éléments. Avec le temps, l'éclat des meubles en bois s'estompe, les taches et griffures sont de plus en plus visibles. Les produits d'entretien pour meubles, appliqués régulièrement, permettent d'éliminer les taches et les rayures superficielles et de rendre son lustre au bois terni.

Ces produits sont relativement répandus et présents dans de nombreux ménages. Beaucoup ont pour base des hydrocarbures aliphatiques. Avalés par inadvertance ou régurgités, ils peuvent provoquer de graves atteintes à la santé. Comme ce sont des liquides à faible viscosité, même une très petite quantité peut s'introduire dans les voies respiratoires et les poumons, et suffire à provoquer une infection chimique appelée pneumonie d'aspiration.

Les produits comportant un risque en cas d'aspiration diffusés auprès du grand public doivent porter l'étiquetage correspondant au danger qu'ils présentent, une mise en garde tactile ainsi qu'une fermeture de sécurité pour les enfants.

Certains produits d'entretien pour meubles semblent ne pas remplir ces exigences, au vu d'une plainte adressée au service cantonal des produits chimiques de Zurich par un fabricant. Selon lui, les utilisateurs courraient un risque et cette situation causerait une distorsion de concurrence. Partant, le service cantonal zurichois a demandé à l'OFSP de désigner les produits commercialisés en Suisse qui sont concernés.

Malgré les dangers potentiels, les produits d'entretien pour meubles peuvent, au vu du nombre et de la gravité des intoxications enregistrées, être considérés comme groupe de produits relativement peu problématique. Il ressort du document « Analyse et comparaison des données relatives aux cas d'intoxication » que Tox Info Suisse reçoit à peine sept appels par million d'habitants et par année concernant des produits nettoyants pour meubles. 80 % des intoxications avec ce groupe de produits présentent une évolution bénigne, voire asymptomatique, qui ne devient plus sérieuse que dans 4,5 % des cas. Aucun cas d'intoxication grave, voire mortelle n'a été enregistré jusqu'ici.

2 Procédure

L'OFSP a testé un total de 39 produits d'entretien pour meubles (cf. annexe 1) sur les points suivants : danger en cas d'aspiration, fermeture de sécurité pour enfants et mise en garde tactile. 30 produits ont été achetés dans le commerce de détail ou sur internet. 26 produits ont été analysés par le laboratoire de la Direction générale des douanes. Les 13 produits restants ont uniquement été évalués sur le plan de leur étiquetage et de leur emballage.

L'OFSP estime que cette sélection lui permet de traiter la majeure partie des produits présentant un danger potentiel en cas d'aspiration commercialisés en Suisse et que d'autres enquêtes systématiques (campagnes) portant sur de tels produits ne sont pas nécessaires.

3 Examens

Les paramètres suivants ont été analysés :

1. Détermination de la teneur en hydrocarbures aliphatiques
À moins de 10 %, le produit N'EST PAS toxique en cas d'aspiration. Les produits correspondants ne doivent pas faire l'objet d'autres analyses.
2. Détermination de la viscosité cinématique concernant les produits qui contiennent plus de 10 % d'hydrocarbures aliphatiques
Avec une valeur maximale de 20,5 mm²/s, le produit correspondant doit être classé comme toxique en cas d'aspiration.
3. Autres observations
Par exemple, teneur en substances odorantes allergènes (limonène)

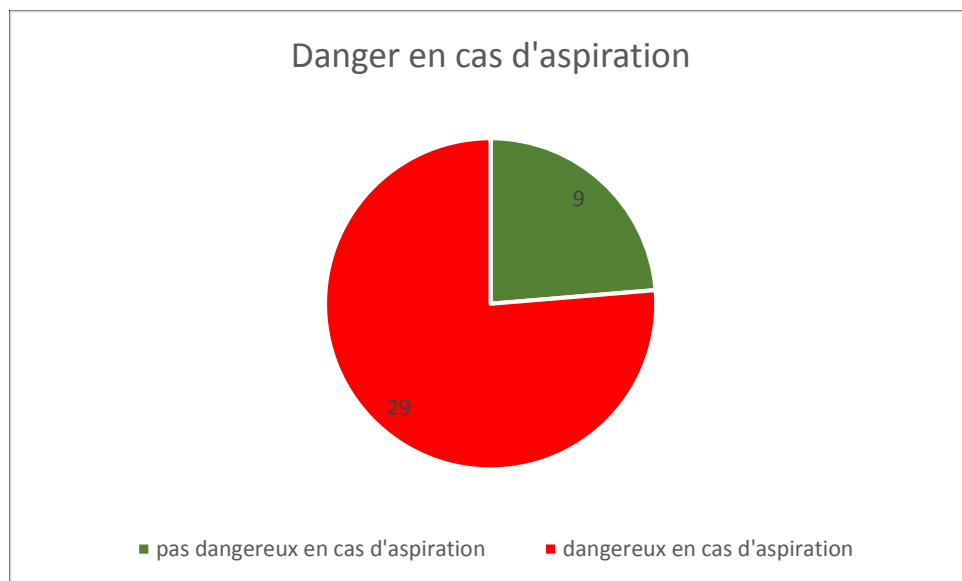
4 Résultats

Les résultats d'un produit devant encore être clarifiés, ils ne seront pas pris en compte dans les analyses ci-après.

4.1 Danger en cas d'aspiration

Sur les 38 produits examinés, 29 présentent un danger en cas d'aspiration (76 %). 13 (45 %) sont correctement classés et étiquetés, 16 (55 %) ne le sont pas.

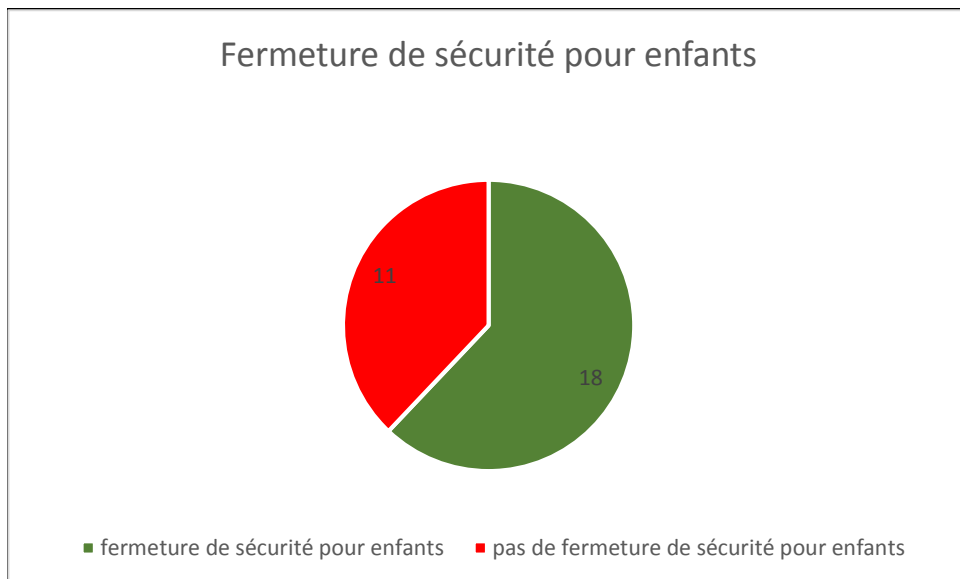
Les produits analysés étaient en partie opaques ou troubles. En les laissant au repos un certain temps (max. 4 à 5 jours), une séparation de phases avec une phase supérieure excédentaire a pu être clairement observée dans ces produits. Dans ces cas, la viscosité cinématique de la phase organique excédentaire a été établie. On peut supposer que les produits d'entretien pour meubles sont souvent laissés au repos avant leur utilisation. En cas d'ingestion orale, c'est donc la phase organique excédentaire qui est généralement avalée en premier.



Les chapitres suivants traitent uniquement des 29 produits présentant un danger en cas d'aspiration.

4.2 Fermeture de sécurité pour enfants

Les produits présentant un danger en cas d'aspiration doivent être munis d'une fermeture de sécurité pour enfants. 18 (62 %) des 29 produits examinés en sont équipés, 11 (38 %) non.



Cependant, des fermetures de sécurité pour enfants n'offrent pas de protection absolue et ne peuvent en aucun cas se substituer au devoir de surveillance et aux règles d'utilisation correcte, dont fait partie notamment le stockage sécurisé des produits chimiques. Grâce à ces fermetures, les enfants de moins de 4 ans mettront plus de temps à ouvrir les récipients. Les prescriptions à ce sujet précisent que dans un groupe donné de 200 enfants entre 42 et 51 mois, 85 % d'entre eux doivent mettre au moins 5 minutes pour ouvrir la fermeture de sécurité. On parlera donc de fermeture de sécurité pour enfants même si 15 % des enfants entre 42 et 51 mois peuvent l'ouvrir. À l'inverse, il faut que 90 % des 50 à 70 ans puissent ouvrir la fermeture dans les 5 minutes.

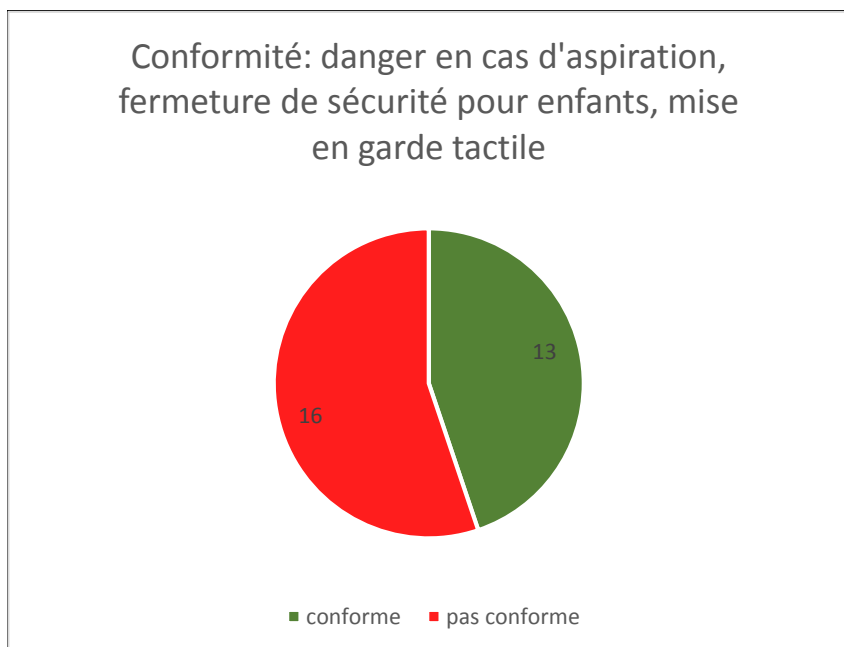
4.3 Symboles de danger tactiles

Les produits présentant un danger en cas d'aspiration doivent disposer d'une mise en garde tactile. 16 (55 %) des 29 produits examinés en sont équipés, 13 (45 %) non.



4.4 Conformité des produits

16 (55 %) des 29 produits examinés ne satisfont pas aux exigences du droit sur les produits chimiques au niveau du classement ou de l'étiquetage (danger en cas d'aspiration), de la fermeture de sécurité pour enfants ou de la mise en garde tactile.



5 Autres observations

Trois produits sont dépourvus d'étiquetage des dangers ; pourtant la teneur tellement élevée de limonène qu'ils contiennent justifie à elle seule qu'ils soient être classés et étiquetés comme dangereux. Il s'agit dans tous les cas de produits dangereux en cas d'aspiration et qui ne sont pas classés et étiquetés en conséquence.

6 Mesures des autorités d'exécution

Les produits n'ont pas été collectés officiellement auprès des fabricants, mais sur le marché. On ne peut par conséquent pas exclure qu'il s'agisse de stocks restants dans les magasins. Il est possible que d'éventuels défauts aient, dans l'intervalle, été corrigés par les fabricants et que les produits ne soient plus du tout commercialisés sous la forme contestée. Il se peut également que d'autres fabricants aient, en toute conformité, mis sur le marché des produits portant des noms commerciaux identiques.

6.1 Produits indiquant un fabricant suisse sur l'emballage

- Les fabricants ont été priés de remédier au défaut.
- Les corrections nécessaires ont été faites ou sont entreprises par les fabricants.

6.2 Produits indiquant un fabricant étranger sur l'emballage

- Les autorités d'exécution étrangères compétentes ont été informées via le système d'information des autorités européennes d'exécution (ICSMS).
- Des importateurs potentiels ont été identifiés sur la base des déclarations en douane. Ils ont été priés de vérifier la conformité au droit de leur produit et, le cas échéant, de procéder aux corrections nécessaires. Selon les retours reçus jusqu'ici, soit les produits ont été retirés de la vente, soit ils n'ont pas été importés.
- Les personnes qui ont enregistré un produit du même nom dans le registre des produits de l'organe de notification ont été priés d'en vérifier la conformité au droit et, le cas échéant, de procéder aux corrections nécessaires. Selon les retours reçus, les produits non conformes au droit ont, dans ce cas également, été retirés de la vente.

6.3 Information

- Le présent rapport de projet est publié sur internet et accessible au public (art. 28, al. 1, de la loi sur les produits chimiques ; RS 813.1)
- Une rubrique sur les produits présentant un danger un cas d'aspiration a été publiée sur le site internet de l'OFSP et envoyée aux médias et aux milieux intéressés.

6.4 Autres mesures

La majeure partie des produits potentiellement dangereux commercialisés en Suisse ayant déjà été analysés dans le présent projet, l'OFSP n'estime pas nécessaire de mener une campagne nationale. Les autorités cantonales d'exécution devraient toutefois continuer, dans le cadre des contrôles du marché qu'elles effectuent, garder un œil sur les produits d'entretien pour meubles. Les préparations

suspectes se présentent en général sous forme de liquides clairs ou, si elles sont troubles, révèlent une formation de phase.

7 En résumé

Pour un grand nombre de produits dangereux en cas d'aspiration, les fabricants ont procédé au contrôle autonome de manière insuffisante :

- 16 produits sur 29 (55 %) ne sont pas correctement classés et étiquetés.
- 13 produits sur 29 (45 %) ne sont pas correctement emballés (pas de fermeture de sécurité pour enfants ou de mise en garde tactile)

Nous estimons que les mesures prises sont adaptées pour rétablir le plus rapidement possible la conformité légale des produits d'entretien pour meubles. Elles garantissent que les consommateurs disposent en Suisse de produits sûrs en cas d'utilisation conforme aux dispositions. Vu le nombre élevé de contestations, une nouvelle campagne sera réalisée à moyen terme. Il s'agira alors de vérifier si les mesures correctrices ont été effectuées de manière généralisée.

Juin / juillet 2017 PK

Annexe Résultats

Les résultats d'un produit devant encore être clarifiés,

Produits ne présentant pas de danger en cas d'aspiration (fermeture de sécurité pour enfants et mise en garde pas nécessaires)

1. Huile pour plan de travail
2. Biofa, huile pour plan de travail
3. CLOU, huile pour teck
4. Estalin, polish
5. Estalin, spécial bois clair
6. Estalin, huile pour teck
7. Green Line Zebra, entretien à l'huile pour teck brun clair
8. Pial, encaustique pour meubles
9. Pronto, baume de soin pour meubles

Produits présentant un danger en cas d'aspiration, avec fermeture de sécurité pour enfants et mise en garde tactile

1. CLOU fernel, encaustique foncé
2. CLOU fernel, encaustique clair
3. CLOU, huile pour bois
4. Knuchel Farben SILASAN, huile pour teck
5. Mellerud, huile pour bois
6. Mellerud, huile d'entretien pour teck
7. RENUWELL, huile pour meubles
8. RENUWELL, régénérateur de meubles
9. Starwax, huile rénovatrice
10. Ultrament, huile pour bois de jardin
11. Vepool, encaustique foncé
12. Vepool, encaustique clair
13. Vepool, entretien intensif pour le teck

Produits présentant un danger en cas d'aspiration, avec fermeture de sécurité pour enfants et mise en garde tactile, mais sans étiquetage approprié

Les données concernant les fabricants respectifs sont mentionnées en italique sur l'emballage.

ATTENTION : Il est possible que des produits portant le même nom, mais une indication différente concernant le fabricant, se trouvent en toute conformité sur le marché. Au cas où le fabricant a remédié aux défauts dans l'intervalle, il est également possible que des produits du même nom avec la même indication concernant le fabricant se trouvent en toute conformité sur le marché.

1. Liberon, huile de teck
LIBERON F
39210 Domblans
France
2. just politure universel Furniture Polish
JUST International AG
9428 Walzenhausen
3. Knuchel Farben,
huile d'imprégnation wengé
Knuchel Farben AG
4537 Wiedlisbach

Produits présentant un danger en cas d'aspiration, avec fermeture de sécurité pour enfants, mais sans mise en garde tactile ni étiquetage approprié

Les données concernant les fabricants respectifs sont mentionnées en italique sur l'emballage.

ATTENTION : Il est possible que des produits portant le même nom, mais une indication différente concernant le fabricant, se trouvent en toute conformité sur le marché. Au cas où le fabricant a remédié aux défauts dans l'intervalle, il est également possible que des produits du même nom avec la même indication concernant le fabricant se trouvent en toute conformité sur le marché.

1. Huile d'entretien pour bois Complex Ora
Josef Schellhorn GmbH
6334 Schwoich
Autriche
2. V33, huile pour mobilier de jardin
V33 FRANCE
39210 DOMBLANS
France

Produits présentant un danger en cas d'aspiration, sans fermeture de sécurité pour enfants, ni mise en garde tactile et étiquetage approprié

Les données concernant les fabricants respectifs sont mentionnées en italique sur l'emballage.

ATTENTION : Il est possible que des produits portant le même nom, mais une indication différente concernant le fabricant, se trouvent en toute conformité sur le marché. Au cas où le fabricant a remédié aux défauts dans l'intervalle, il est également possible que des produits du même nom avec la même indication concernant le fabricant se trouvent en toute conformité sur le marché.

1. BABÉRA, anti-rayure
Dr. Weber & Co. GmbH
23566 Lübeck
Allemagne
2. BIONATURA, baume pour meubles
Schweizer-Effax GmbH
48356 Nordwalde
Allemagne
3. LUCIDO, produit d'entretien pour meubles
RUWEX AG
8352 Rätterschen
4. Antrolin, encaustique pour meubles
LUHMO Vertrieb
4105 Biel Benken
5. BAOLIN, produit d'entretien
BAO-Chemie
46201 Bottrob
Allemagne
6. Bianas, encaustique pour meubles
Bianas AG
4442 Diepflingen
7. Livos Dryaden, encaustique
LIVOS
29559 Wrestdt
Allemagne
8. Livos Alis, huile pour teck
LIVOS
29559 Wrestdt
Allemagne
9. KUNOS - huile dure naturelle incolore
LIVOS
29559 Wrestdt
Allemagne
10. MELDOS - huile dure à la résine naturelle, incolore
LIVOS

29559 Wrestedt
Allemagne
11. ARDVOS – huile pour bois
LIVOS
29559 Wrestedt
Allemagne